



***RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION DES FEMMES CANDIDATES
AUX ELECTIONS LOCALES***

LES 28 ET 29 JUIN 2022, Robert's Hôtel

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Côte d'Ivoire depuis son indépendance à ce jour a toujours consacré le principe de l'égalité entre tous ses fils et ses filles dans tous les secteurs. Nous pouvons l'observer dans les constitutions du 03 novembre 1960, du 1er août 2000 en ses articles 2, 7, 17 et 30 et confirmées dans la constitution du 08 novembre 2016 dans le préambule et en ses articles 35, 36,37. C'est ainsi, que la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues et son décret d'application n°2020-941 du 25 novembre 2020 ont été pris.

En plus de cette législation nationale abondante, sur le plan international, régional et sous régional, la Côte d'Ivoire est partie d'un certain nombre d'instruments juridiques afférents à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui sont entre autres la Convention sur les droits politiques de la femme de 1952, la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des femmes (CEDEF 1979), la Résolution 1325/2000 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la Déclaration Solennelle des Chefs d'Etats de l'Union Africaine sur la parité homme/femme et le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique (PCADHP), etc.

Malheureusement, en dépit de cet excellent cadre juridique et des bonnes et généreuses intentions en faveur de l'égalité entre l'homme et la femme, la représentation de la femme ivoirienne dans les instances de décisions est encore très faible. Les femmes en Côte d'Ivoire représentent presque la moitié de la population ivoirienne et pourtant, les différents taux de représentation des femmes dans les gouvernements de 1960 à ce jour n'ont jamais atteint les 30% recommandés. A l'Assemblée Nationale, instance clé de représentation du peuple, le taux est de 12,60% soit 32 / 254 dans le cadre de la législature en cours. Au niveau des mairies, l'on note 7% et 3,22% pour les conseils régionaux de 2018.

Cette situation résulte de plusieurs facteurs qui sont entre autres, la préparation tardive des femmes aux élections, la faible capacité des femmes en termes de connaissances de l'environnement juridique lié aux élections et à l'organisation d'une campagne électorale, l'insuffisance de ressources financières, le manque de formation en politique, le manque de confiance en soi, etc.

Pour permettre aux femmes de se préparer au plutôt aux élections locales à venir afin de réduire ces écarts et relever le niveau de représentation des femmes dans les mandats électoraux et les fonctions électives, le Groupe des organisations féminines pour l'égalité homme-femme (GOFEHF) en partenariat avec Regards de Femmes et avec l'appui de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), organise une session de formation de femmes et jeunes filles candidates pour les élections locales de 2023.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre du projet « Renforcement de la participation des femmes à la vie politique et au processus électoral en Côte d'Ivoire ».

II. OBJECTIFS DE L'ATELIER

1. Objectif général

Renforcer les capacités des femmes et des jeunes filles candidates pour une meilleure représentation des femmes aux élections locales de 2023.

2. Objectifs spécifiques

- Renforcer les capacités d'au moins 45 candidates sur le rôle et les attributions des collectivités locales ;
- Renforcer les capacités d'au moins 45 candidates sur le cadre juridique des élections ;

- Renforcer les capacités d'au moins 45 candidates sur les candidatures, le déroulement du scrutin et le suivi des résultats ;
- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des femmes à conduire des campagnes électorales ;

III. RESULTATS ATTENDUS

- Au moins 45 candidates sont instruites sur le rôle et les attributions des collectivités locales;
- Au moins 45 candidates ont une meilleure connaissance du cadre juridique qui encadre les élections ;
- Au moins 45 femmes candidates formées sont informées des modalités de la validation de leur candidature, du déroulement du scrutin et du suivi des résultats ;
- Au moins 45 candidates sont outillées pour la conduite d'une campagne électorale réussie.

IV. DATE ET LIEU : les 28 et 29 juin 2022 Robert's Hôtel, sis aux 2 plateaux Carrefour Duncan

V. PROFIL DES PARTICIPANTS

Les candidates des différents partis politiques et les candidates indépendantes aux futures élections locales de 2023.

VI. METHODOLOGIE

Quatre (04) formatrices et formateurs seront identifiés-es sur la base de leurs compétences en matière de formation et de leur expertise sur la question du genre et des élections afin d'animer ces différentes sessions de formation.

La session de formation, sera basée sur la méthode participative. Elle alliera la pratique à la théorie de sorte que la formation soit interactive et comble les besoins des candidates.

Les participantes seront réparties en groupe de 10 personnes en moyenne, pour les exercices de cas pratique.

Quatre (04) modules de formations seront dispensés aux participantes. Il s'agit de :

- **Module 1** : Collectivités locales : rôle et attributions ;
- **Module 2** : Cadre juridique des élections ;

- **Module 3** : Candidatures, déroulement du scrutin et suivi des résultats ;
- **Module4** : Argumentaire pour une bonne campagne et prise de parole en public.

VII. SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Les supports seront composés de :

- Kits pour participantes ;
- Vidéoprojecteur ;
- Ordinateur portable ;
- Tableaux et papiers padex
- Markers

VIII. SESSIONS DE FORMATION

1. PREMIERE JOUR

1.1- Lieu de la formation

Cette session de (2) jours a eu lieu le mardi 28 et mercredi 29 juin 2022 à ROBERT,S HOTEL Cocody.

1.2- Equipe pédagogique

La formation a été animée par :

- **Monsieur GOGONE-BI BOTTY Maxime Préfet Directeur de la Tutelle Administrative (DGDDL/MIS)**
- **Mme Bamba Awa Yasmine agent de la CEI ;**
- **Madame Michèle VIANÈS, Présidente de REGARDS DE FEMMES**

1.3- Participants

Au total 45 personnes formées issus des partis politiques et indépendantes. Il s'agit pour les partis politiques de RHDP, UDCI, UDPCI, FPI, PDCI, PPAC, COJEP, LIDER.

1.4. Déroulement

 **Le 28 JUIN 2022**

La formation a débuté à 9h15 avec la cérémonie d'ouverture. La première allocution a été faite par de la Présidente du GOFEHF, Madame RACHEL GOGOUA. Elle a mis en relief le faible taux de représentativité des femmes dans les fonctions électives. D'où le bienfondé de la formation afin de renforcer les capacités des femmes pour pouvoir atteindre le seuil minimal de 30% de taux de représentation des femmes. Elle a invité les femmes à être assidues et à participer pleinement aux échanges. Mme RACHEL GOGOUA leur a signifié que l'heure est venue pour qu'elles prennent leur destin en main en dépit des obstacles et barrières de tous ordres qui continuent de se dresser devant elles.

« Prendre son destin en main, c'est essayer une nouvelle vie, oublier son passé et ne vivre qu'au présent et au futur. La vie parfois nous réserve des mauvaises surprises et on se trouve accablé face à des imprévus, des crises financières. C'est en ce moment-là qu'il ne faut pas baisser les bras, se morfondre dans ses problèmes mais se lever et marcher, foncer vers un but », a conseillé la Présidente du GOFEHF.

La deuxième allocution a été faite par Mme MICHELE VIANES, Présidente de l'ONG française Regards de Femmes. Elle a félicité les candidates et a insisté sur le fait que les facteurs à la base de cette sous-représentation sont aussi bien d'ordre structurel que financier tant en France qu'en Côte d'Ivoire. Ensuite, elle a signifié l'appui de Regard de Femmes et de l'OIF.

Enfin, elle a invité les candidates et bénéficiaires à s'approprier les thématiques de qualité retenues pour cette formation et a déclaré ouvert l'atelier de formation.

Après l'ouverture de l'atelier, a suivi la phase de présentation de chaque participante et participants.

Après la séance de présentation des différentes candidates, a suivi le passage des formateurs et formatrices des modules choisis pour l'atelier.

MODULE I : ROLE ET ATTRIBUTION DES COLLECTIVITES LOCALES

Ce module a été présenté par M. GOGONE BI. Il a démarré par la présentation des objectifs de ce module qui consiste à :

- **Introduction**
- **I. La politique nationale d'administration du territoire**
- **II. Les critères généraux d'éligibilité**
- **III. Le Mandat du Député**
- **IV. Le Mandat local**

Il a commencé par définir la décentralisation et la déconcentration. Selon lui, la déconcentration est une modalité d'agencement de la centralisation administrative qui permet de conférer des pouvoirs de décision à des agents de l'État répartis sur l'ensemble du territoire et subordonnés hiérarchiquement au pouvoir central. La décentralisation est un système de gestion dans le cadre duquel des pouvoirs propres sont conférés à une entité distincte de l'administration centrale.

Elle est dite technique quand elle concerne les Établissements Publics Nationaux (EPN).

Elle est territoriale quand il s'agit des collectivités décentralisées.

La décentralisation territoriale consiste pour l'Etat à transférer aux organes élus des collectivités territoriales, des compétences qu'ils exercent sur leur ressort territorial.

Les collectivités territoriales sont dotées de la personnalité morale, de l'autonomie financière et d'un certain nombre de compétences qu'elles gèrent librement sur le ressort territorial qu'elles administrent.

Elles sont cependant soumises au contrôle de tutelle qu'exerce sur elles le Ministère en charge des collectivités territoriales (MIS).

Ensuite, il nous a fourni les données dans l'administration territoriale des collectivités locales dans les 31 régions. Puis, il a donné les critères d'éligibilité pour être candidat et électeur au niveau des collectivités locales tant au niveau des élections législatives qu'au niveau des élections locales.

Il a aussi indiqué les fonctions incompatibles avec les mandats de député, de maire ou de conseiller régional.

Enfin, il a terminé sa communication par les fonctions de député, de maire et de conseiller régional.

Module 2 : L'environnement juridique des élections et les institutions de la république

La conférencière Madame Bamba Awa Yasmine a démarré sa communication par le bien fondé des élections législatives en passant par le rôle des députés, le rôle des élus locaux, les types de scrutins, la liste électorale, la révision de la liste électorale, la loi sur la suppléance, la présentation de la candidature et enfin le contentieux. Soulignons qu'elle s'est beaucoup attardée sur la loi sur la suppléance. Les suppléantes se sont rendues compte qu'elles étaient lésées par la loi et demandaient à avoir des voies de recours pour être mieux pris en compte.

Pour les questions portant sur le contentieux, la formatrice a donné des réponses très claires et concises avant de conseiller aux candidates de désigner dans les bureaux de représentants loyaux pour éviter de se faire acheter et qu'il était aussi important de mettre dans chaque bureau de vote au moins deux (2) représentants. Aussi a-t-elle conseillé aux candidates de joindre aux plaintes les preuves matérielles pour toutes les irrégularités qu'elles auront à relever lors des élections. Sans cela, la requête n'aura aucune force.

Ensuite, elle a fait un rappel de « **la loi N°2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues** » qui stipule que le quota de 30% de candidatures féminines devait s'appliquer sur le nombre total de sièges, c'est-à-dire sur les 255 sièges, soit 75 sièges, pour les élections législatives et **son décret d'application N° 2020-941 du 25 novembre 2020** prévoit que le quota s'applique en fonction du type de scrutin (uninominal ou de liste), soit au moins 30% pour chaque type de scrutin. Elle a également mentionné que le principe de parité est inscrit dans la Constitution. Pour être plus précise, elle a souligné que cette loi a permis de créer une opportunité pour les femmes de briser les postes de décision. En donnant les résultats des élections législatives soit 32 femmes sur 220 députés, il a été constaté que le nombre de femmes est encore insuffisant. Cette communication a permis de faire des **recommandations** :

Il s'agit des articles :78 (élection des Députés) ;117 (élection des Sénateurs) ;156 (élection des Conseillers régionaux),187 (élection des Conseillers municipaux).

■Il faudrait exiger des partis et groupements politiques l'application stricte du quota de 30% sur l'ensemble des candidatures aussi bien uninominales que de listes.

Elle a fini sa présentation de la première journée en disant qu'avant d'entreprendre de participer à une élection, les parties prenantes doivent maîtriser le cadre juridique des élections en Côte d'Ivoire.

En outre, l'organe de gestion des élections ne fait que veiller à l'application du Code électoral et des textes subséquents aussi bien par les autorités administratives que par les partis et groupements politiques, la société civile, les candidats et les électeurs. Il faut exiger le respect de l'alternance Homme-Femme sur les candidatures de listes.

Clôture de la première journée

La Présidente du GOFEHF a remercié les participantes et leur a demandé de s'approprier tout ce qu'elles ont appris ce jour.

DEUXIEME JOURNEE

4.2.1- Lieu de la formation

 **Le 29 JUIN 2022.**

Module 3 CANDIDATURE, DEROULEMENT DU VOTE ET SUIVI DES RESULTATS

Ce second module de Mme Bamba a porté sur le déroulement du vote et le suivi des résultats.

Le premier point traité a porté sur **les conditions générales de candidature aux élections** en Côte d'Ivoire. Selon l'article 17, tout électeur peut faire acte de candidature aux élections organisées par la présente loi, sous réserve des conditions particulières fixées pour chacune d'elles.

D'abord, la présentation de la candidature doit répondre au critère énuméré dans l'article 24,25,26 ;27 du code électoral. Elle a fourni les données de la représentation des femmes dans les collectivités locales soit *-Une seule femme présidente de Conseil régional (MORONOU) sur les 31 régions, et 16 femmes maires sur les 201 communes-*.

Ensuite, elle a présenté les modes de scrutin du conseil régional et de la maire provenant de l'article 154 a 160 du code électoral. Enfin, elle a donné les articles qui interdisent la propagande dans la campagne électorale. Ainsi, sont interdites, toutes réunions électorales et toutes propagandes électorales par quelque mode que ce soit, en dehors de la durée réglementaire de la campagne électorale.

Parlant du déroulement du vote Mme BAMBAMBA a beaucoup insisté sur **LES REPRESENTANT(E)S DES CANDIDAT(E)S.**

Les représentants font partie du staff ou équipe de terrain dans la circonscription électorale où vous êtes candidat. Leur rôle est de vous représenter à toutes les activités du bureau de vote, le jour du scrutin, et de veiller ce que les opérations de vote se passent dans le respect des règles

Ils travaillent généralement sur la base du bénévolat, mais vous aurez peut-être à prendre en charge leur alimentation et le transport, le jour J. Ces représentants doivent être formés. Il faut avoir un représentant dans chaque bureau de vote pour le suivi des résultats. Ensuite, elle a parlé des acteurs clé d'une élection : journalistes, forces de l'ordre, candidat, délégués et leur rôle.

Leur droits et devoirs. Selon elle, il est très important que les représentants ramènent le procès-verbal de dépouillement des votes, à partir duquel vous pourrez assurer le suivi et obtenir des informations sur vos performances dans votre circonscription électorale.

Le dépouillement et le recensement des votes sont l'avant dernière étape du processus de vote après viennent la proclamation des résultats et le contentieux prévu par l'art 40 du code électoral. Elle a fini sa communication par trois mots qui doivent caractériser les **élections : paix, démocratie et légitimité.**

Des élections libres et équitables : elles sont une alternative à la guerre civile et à l'oppression : PAIX, Donnent une voix au peuple ; DEMOCRATIE, Apportent la LEGITIMITE aux gouvernements, aussi bien au niveau national qu'international.

L'après-midi Mme MICHELE VIANES présidente de Regards de femmes qui a animé le dernier module sur le thème *comment inciter les femmes a se présenter aux élections*

MODULE 4: INCITER LES FEMMES A SE PRESENTER AUX ÉLECTIONS

Trois mots ont conduit son intervention :

- 1- Légitime : Éradiquer ses croyances limitantes
- 2 - Crédible : Incarner sa posture
- 3 - Visible : Affirmer sa marque, « my personal branding », prendre position et prendre la parole de manière argumentée et assertive

Etre légitime, c'est une affaire de confiance en soi. Elle propose un exercice aux participantes qui leur a permis d'avoir foi en elle : j'ai confiance en moi, je m'aime, je suis en sécurité.

Son intervention était accompagnée de la projection de beaucoup d'illustrations de situations par des images qui ont été commentées et expliquées par les stagiaires et l'intervenante, ce qui a été très apprécié par les participantes.

Cette session a été très interactive.

Concernant la prise de parole, elle a affirmé que parler en public, c'est s'exposer, se montrer, se prêter au jugement de valeur. Cela a toujours été un exercice encore plus difficile pour les femmes à cause de leur statut et position dans la société.

Selon elle, l'art oratoire est comme un voyage, et lorsque nous prenons la parole, nous devons embarquer le public dans ce voyage.

Après ces explications ou définitions de la prise de parole, elle a ajouté qu'il faut :

- éliminer les mots tabous et les formules entravantes.
- savoir qu'on peut se tromper ;

Puis, elle a poursuivi son intervention sur la manière de construire ses réponses. La communication média exige une inversion des hiérarchies : utiliser la technique de la pyramide inversée et commencer par l'information principale.

A la fin, une synthèse des compétences et qualités de la candidate et du déroulement de la campagne a été élaboré en commun et une fiche "vademecum" a été remise à chaque participante. Ainsi qu'un dossier avec toutes les images et explications du power point projeté pendant la formation.

IX. CONSTAT GENERAL

Au cours de cet atelier de formation, la crainte de ne pas être crédible chez la grande majorité des femmes candidates ou des participantes a été observé. Il ressort que la majorité des candidates sont issus de partis politiques, qui ont informé leurs membres de cette formation. Elles ont exprimé leur manque de ressources matérielles, humaines et financières qu'elles rencontrent dans l'organisation de leur campagne. Également, nous avons noté que la majorité des candidates sont à leur première participation à une élection locale donc elles manquent d'expérience et plusieurs d'entre elles vont pour être sur des listes et non tête de liste. Des échanges très fructueux ont eu lieu avec celles qui sont déjà élues ou qui ont été candidates, afin de les alerter sur les obstacles et comment les lever. Enfin, nous n'avons pas pu atteindre le nombre de candidates prévues. Il y avait 45 femmes inscrites de toute la Côte d'Ivoire et sur les deux jours, il y a eu 37 femmes, en raison des intempéries qui ont empêché certaines de venir à Abidjan.

X. RESULTATS OBTENUS

Sur quarante-cinq femmes (45) candidates inscrites à la formation seulement, 37 femmes ont participé aux deux (2) jours.

Toutes ont dit leur satisfaction de la formation qui a bien répondu à leurs attentes. Elle leur a donné des outils pour connaître les modes de scrutin et le rôle des élus. Elles ont été alerté sur la vigilance à avoir lors du déroulement des élections et ont grandement apprécié les techniques de savoir être en public pour leur permettre d'être efficace dans leur communication de campagne.

CONCLUSION

Au terme de cet atelier de formation, on retient que l'objectif de la formation a été atteint en ce sens que les participantes ont acquis des connaissances théoriques, pratiques et des techniques objectives favorisant leur pleine participation aux élections régionales et municipales d'octobre 2023.

Cependant, force est de reconnaître qu'il reste beaucoup à faire vu le niveau de formation et d'éducation politique de celles-ci.

C'est pourquoi, le GOFEHF propose un suivi des futures femmes candidates pour un meilleur encadrement en vue d'une participation réussie dans les processus électoraux en Côte d'Ivoire.

ANNEXES

Photos



